



# PLANNING DE LA COLLECTE DE VOS DÉCHETS 2022

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

---

Tous mobilisés pour une ville durable !



# Collecte des ordures ménagères

## BAC GRIS : ORDURES MÉNAGÈRES

Nous vous remercions de bien vouloir mettre vos déchets dans un **sac fermé**.  
Les bacs doivent être sortis **après 19h, la veille** de la collecte.  
Demandez votre bac au **01 48 71 59 13** ou à [environnement@pemb.fr](mailto:environnement@pemb.fr)



Lundi matin  
Jeudi matin  
Samedi matin



Mardi matin  
Vendredi matin



Un doute sur les déchets que vous pouvez mettre dans votre bac gris ?  
Rendez-vous page 7 pour (re)découvrir nos consignes de tri !



# Collecte des emballages

## BAC JAUNE : TOUS LES EMBALLAGES

Le bac jaune dit oui à **tous les emballages et à tous les papiers** !  
Les bacs doivent être sortis **après 19h, la veille** de la collecte.  
Demandez votre bac au **01 48 71 59 13** ou à [environnement@pemb.fr](mailto:environnement@pemb.fr)



i

Un doute sur les déchets que vous pouvez mettre dans votre bac jaune ?

Rendez-vous page 6 pour (re)découvrir nos consignes de tri !

# Collecte des végétaux

## SAC : VÉGÉTAUX

La collecte des végétaux s'effectue **en porte-à-porte du 14 mars au 27 décembre**. En dehors de cette période, nous procédons à une collecte de vos déchets verts sur rendez-vous en contactant le **01 48 71 59 13** ou à [environnement@pemb.fr](mailto:environnement@pemb.fr).

Merci de déposer vos sacs la veille de la collecte, **après 19h**. La demande de sacs s'effectue en appelant le **01 48 71 59 13** ou par mail à [environnement@pemb.fr](mailto:environnement@pemb.fr).

Pensez à composter vos tontes de pelouses et feuillage !



Un doute sur les déchets que vous pouvez mettre dans votre sac ?

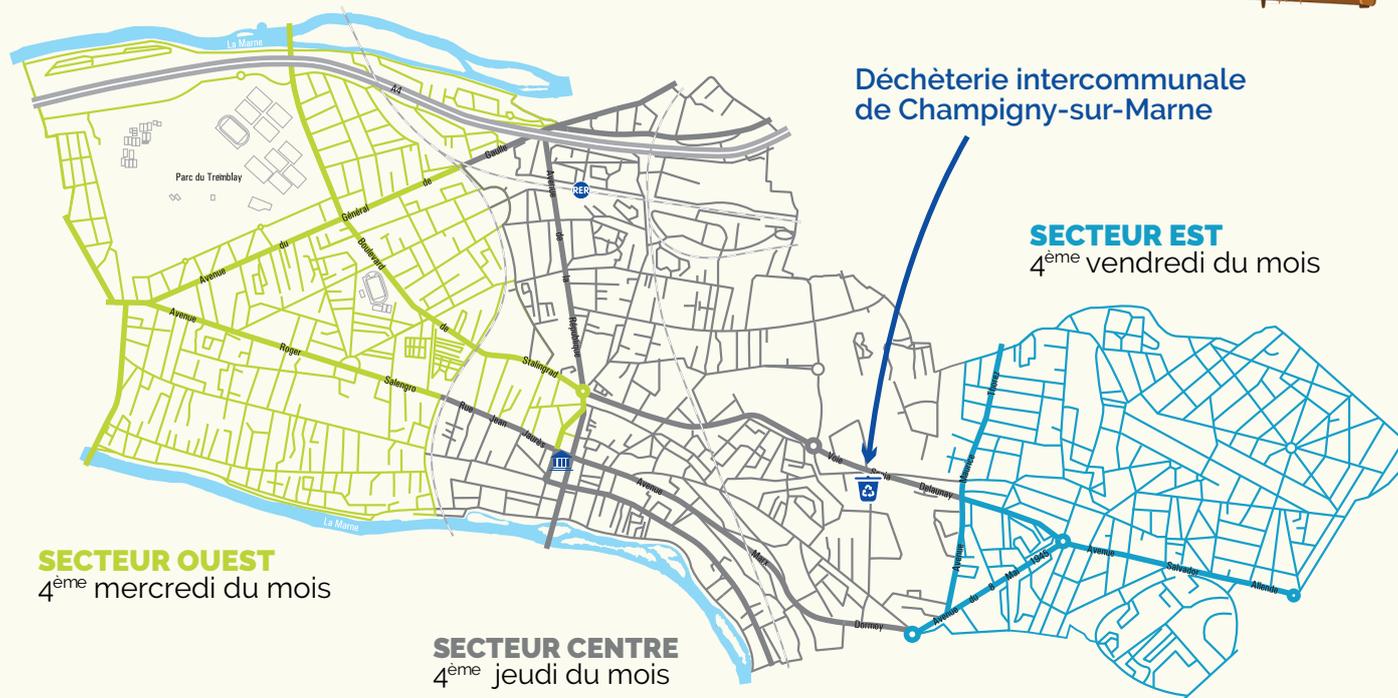
Rendez-vous page 7 pour (re) découvrir nos consignes de tri !

# Collecte des encombrants

La collecte de vos encombrants dépend de votre **secteur**. Merci de les déposer la **veille de la collecte** après 19h.

Les encombrants collectés sont les **mobilier usagés, les sommiers, les matelas.**

*Les autres déchets (plâtre, gravats, DMS, les DEEE etc.) doivent être portés à la déchèterie.*



# Calendrier des encombrants 2022

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE						
S1	M1	M1	V1	D1	M1	V1	L1	J1	S1	M1	J1						
D2	M2	M2	S2	L2	J2	S2	M2	V2	D2	M2	V2						
L3	J3	J3	D3	M3	V3	D3	M3	S3	L3	J3	S3						
M4	V4	V4	L4	M4	S4	L4	J4	D4	M4	V4	D4						
M5	S5	S5	M5	J5	D5	M5	V5	L5	M5	S5	L5						
J6	D6	D6	M6	V6	L6	M6	S6	M6	J6	D6	M6						
V7	L7	L7	J7	S7	M7	J7	D7	M7	V7	L7	M7						
S8	M8	M8	V8	D8	M8	V8	L8	J8	S8	M8	J8						
D9	M9	M9	S9	L9	J9	S9	M9	V9	D9	M9	V9						
L10	J10	J10	D10	M10	V10	D10	M10	S10	L10	J10	S10						
M11	V11	V11	L11	M11	S11	L11	J11	D11	M11	V11	D11						
M12	S12	S12	M12	J12	D12	M12	V12	L12	M12	S12	L12						
J13	D13	D13	M13	V13	L13	M13	S13	M13	J13	D13	M13						
V14	L14	L14	J14	S14	M14	J14	D14	M14	V14	L14	M14						
S15	M15	M15	V15	D15	M15	V15	L15	J15	S15	M15	J15						
D16	M16	M16	S16	L16	J16	S16	M16	V16	D16	M16	V16						
L17	J17	J17	D17	M17	V17	D17	M17	S17	L17	J17	S17						
M18	V18	V18	L18	M18	S18	L18	J18	D18	M18	V18	D18						
M19	S19	S19	M19	J19	D19	M19	V19	L19	M19	S19	L19						
J20	D20	D20	M20	V20	L20	M20	S20	M20	J20	D20	M20						
V21	L21	L21	J21	S21	M21	J21	D21	M21	V21	L21	M21						
S22	M22	M22	V22	D22	M22	V22	L22	J22	CENTRE	S22	M22						
D23	M23	OUEST	M23	OUEST	S23	L23	J23	CENTRE	S23	M23	OUEST	V23	CENTRE				
L24	J24	CENTRE	J24	CENTRE	D24	M24	V24	EST	D24	M24	OUEST	S24	CENTRE				
M25	V25	EST	V25	EST	L25	M25	S25	J25	CENTRE	D25	M25	V25	EST				
M26	OUEST	S26	S26	M26	J26	CENTRE	D26	M26	V26	EST	L26	M26	OUEST				
J27	CENTRE	D27	D27	M27	V27	EST	L27	M27	OUEST	S27	J27	CENTRE	D27	M27			
V28	EST	L28	L28	J28	CENTRE	S28	M28	J28	CENTRE	D28	M28	OUEST	V28	EST	L28	M28	OUEST
S29		M29	V29	D29	M29	J29	V29	L29	J29	S29	M29	J29	D29				
D30		M30	S30	L30	J30	V30	M30	S30	M30	D30	M30	V30					
L31		J31		M31		D31	M31		L31		S31						



Pensez aux collectes solidaires !

Ecosystem organise une à deux fois par trimestre la collecte de vos équipements électriques et électroniques (DEEE). Principal éco-organisme en charge de la filière, ecosystem garantit un traitement approprié de vos appareils en assurant la collecte, le réemploi, la réparation, la dépollution et le recyclage des DEEE. Pour connaître le calendrier, les horaires et les points de collecte sur votre commune, rendez-vous sur [www.parisestmarnebois.fr](http://www.parisestmarnebois.fr) et sur les réseaux sociaux.

# Bornes d'apport volontaire

Votre verre n'est pas collecté en porte-à-porte et est à déposer dans une des bornes d'apport volontaire verre de votre ville. Vous trouverez également des BAV pour vos ordures ménagères et vos emballages.

**Attention :** Le dépôt de vrac n'est pas autorisé à côté des bornes d'apport volontaire.



# Comment bien trier vos déchets ?

## BAC VERT : VERRE

Parce que le verre est **100% recyclable**, nous recyclons déjà 7 bouteilles sur 10 ! Merci de **bien les vider et de les jeter en vrac**.



**Bouteilles en verre**  
(eau, huile, jus de fruit, alcool,...)



**Bocaux, pots et flacons en verre**  
(conserves, yaourts, miel, épices,...)



**!** La vaisselle, les ampoules, et les éclats de miroir et de vitre **ne doivent pas être déposés dans le bac vert**. Vous pouvez les apporter en déchèterie.

## BAC JAUNE : TOUS LES EMBALLAGES

Inutile de laver vos emballages (l'eau est aussi une ressource à préserver), il suffit de **bien les vider et de les jeter en vrac**.

**!** Ces déchets ne doivent pas être imbriqués, ni mis en sac poubelle d'ordures ménagères, merci.



Tous les **emballages en carton et papier**  
(briques alimentaires, papiers, journaux, magazines,...)



Toutes les **bouteilles, pots et flacons en plastique**



Tous les **emballages en métal**  
(conserves, canettes, capsules de café, aluminium,...)

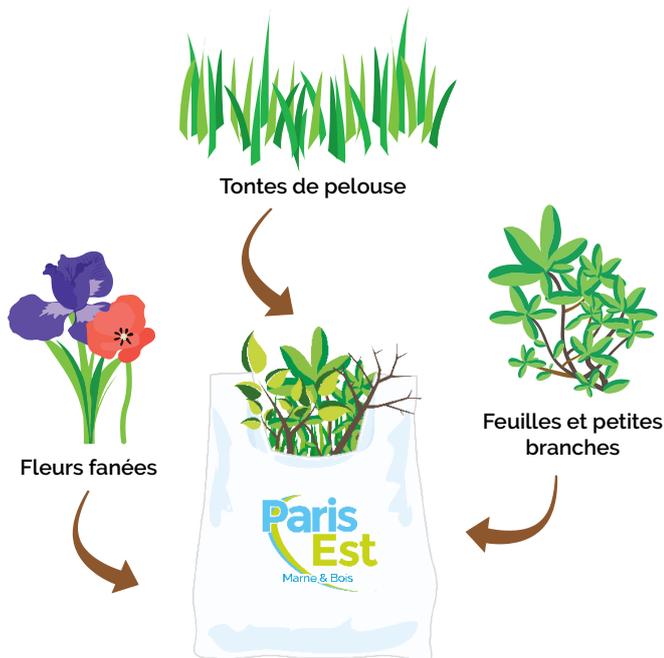


Tous les **autres emballages en plastique**  
(sacs, gobelets, pots et barquettes alimentaires polystyrène,...)

## SAC : VÉGÉTAUX

Le Territoire met également à votre disposition des **composteurs livrés gratuitement** ainsi qu'un guide d'instruction. Un suivi par un maître composteur est possible pour les collectifs.

Vous pouvez effectuer votre demande auprès du service des déchets et de l'environnement du Territoire au **01 48 71 59 13** ou par mail à [environnement@pemb.fr](mailto:environnement@pemb.fr).



## BAC GRIS : ORDURES MÉNAGÈRES

Le bac gris est **exclusivement réservé à tous les déchets que vous n'avez pas pu trier ni donner !**

Merci de bien vouloir mettre vos déchets dans un **sac fermé**.



# Défi Familles zéro déchet



Vous cherchez à réduire vos déchets ?

Retrouvez sur le site internet de Paris Est Marne&Bois le guide « Le zéro déchet : passez à l'action ! » pour vous accompagner pas à pas dans cette démarche.

Le guide rassemble les conseils et astuces présentés aux familles inscrites dans le cadre du défi « Familles zéro déchet » organisé sur l'ensemble des 13 communes du Territoire. Ce guide de 52 pages a été

pensé pour toute la famille et on peut y trouver entre autres :

- un test sur ses habitudes de consommation
- des recettes de fabrication de produits faits maison et anti-gaspi
- un calendrier détachable des fruits et légumes de saison
- des quiz et mots croisés
- des coloriages et un mode d'emploi « le zéro déchet à l'école » pour les enfants



Pour plus de renseignements, vous pouvez scanner le QR Code !



Contact : [zerodechet@pemb.fr](mailto:zerodechet@pemb.fr)

# Déchèteries du Territoire



Châtillon-sur-Marne  
Bry-sur-Marne  
Villiers-sur-Marne  
Le Perreux-sur-Marne

reux  
sur-Marne

Bry-  
sur-Marne

Villiers-  
sur-Marne

ny-  
ne



Déchèterie  
de Noisy-le-Grand



DÉCHÈTERIES FIXES

## Déchèteries fixes accessibles aux habitants du Territoire

### CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- 📍 84 voie Sonia Delaunay
- 🕒 Lundi au vendredi :  
8h30-12h & 13h30-17h  
Samedi : 9h-12h & 13h30-17h

### FONTENAY-SOUS-BOIS

- 📍 320 avenue Victor Hugo
- 🕒 Lundi au vendredi :  
8h30-12h & 13h30-17h  
Samedi : 9h-12h & 13h30-17h  
Dimanche : 9h-13h

### LE PERREUX-SUR-MARNE

- 📍 177 rue de Metz
- 🕒 Lundi au vendredi :  
8h30-12h & 13h30-17h  
Samedi : 9h-12h & 13h30-18h

### SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

**Fermeture définitive en été 2022**  
**Déménagement au Port de Bonneuil**

- 📍 9 avenue Denis Papin
- 🕒 Lundi au vendredi :  
8h30-12h & 13h30-17h  
Samedi : 9h-12h & 13h30-17h  
Dimanche : 9h-13h

### NOISY-LE-GRAND

- 📍 9 Rue de la Plaine
- 🕒 Lundi : 14h-17h  
Mardi : 9h-12h & 14h-17h  
Mercredi : 9h-12h & 14h-19h  
Jeudi : Fermé  
Vendredi : 10h-12h & 14h-19h  
Samedi : 9h-12h & 13h-18h  
Dimanche : 9h-13h

i

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

Elles sont ouvertes aux habitants du Territoire sur présentation d'une **pièce d'identité** et d'un **justificatif de domicile** de moins de 6 mois.

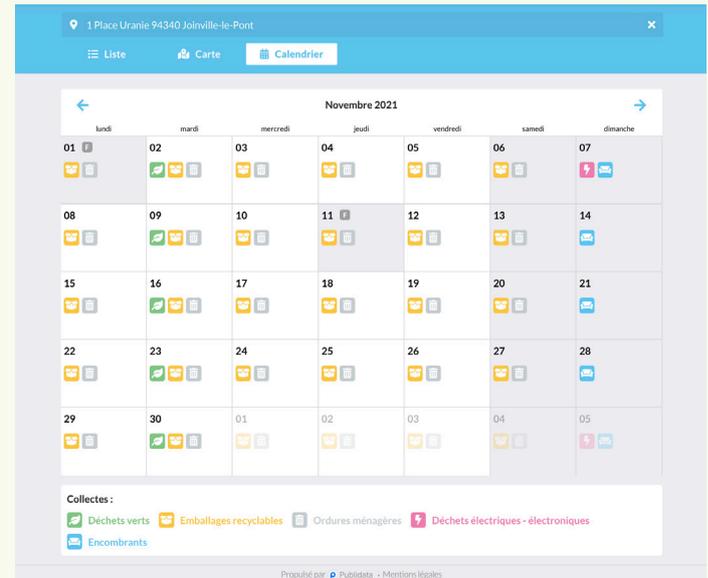
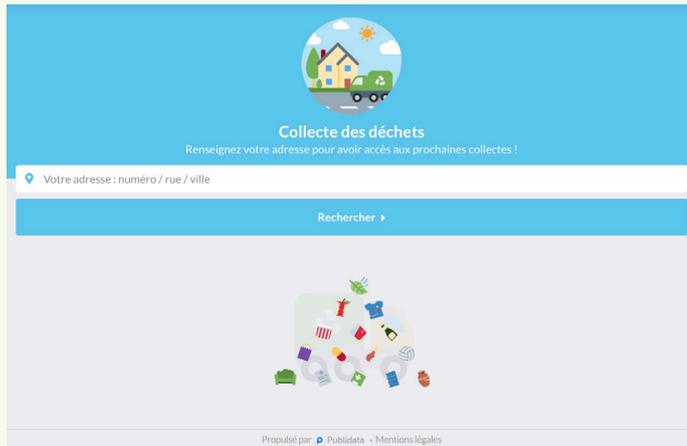
Accès interdit aux véhicules de plus de 2 mètres de hauteur, aux camions plateaux et aux véhicules logotés.

# Pensez au calendrier numérique !

En plus de ce support, votre intercommunalité facilite votre quotidien en lançant un **calendrier numérique** pour la collecte de vos déchets.

Très simple d'utilisation, il vous suffit simplement d'inscrire votre **adresse** dans la barre de recherche et **toutes les informations relatives à votre collecte** y seront inscrites : les déchets collectés, les jours, les heures, la fréquence ainsi que les règles de tri.

Pour y accéder rendez-vous sur **parisestmarnebois.fr - Compétence Déchets et Environnement - Collecte des Déchets** !





**VOUS AVEZ TOUTES LES CARTES  
EN MAIN POUR RÉUSSIR**

Intercommunalité Paris Est Marne&Bois  
13 communes - 510 000 habitants  
1 Place Uranie 94340 Joinville-le-Pont  
[www.parisestmarnebois.fr](http://www.parisestmarnebois.fr)

---

Contact : 01 48 71 59 13 - [environnement@pemb.fr](mailto:environnement@pemb.fr)